

copie Yannick

RECEVU LE 21 JUIN 2010

LE PRESIDENT

Agen, le 21 JUIN 2010
D.9359

Monsieur Jérôme CAHUZAC
Député-Maire
Hôtel de ville
47200 VILLENEUVE-SUR-LOT

Monsieur le Député-Maire, *cher Jérôme,*

Par votre courrier du 22 mars 2010, vous avez évoqué l'annonce faite par le Préfet de Lot-et-Garonne au Comité de pilotage de la RN 21, de l'existence d'une économie de 8 M€ sur le contrat de plan Etat-Région 2000 - 2006.

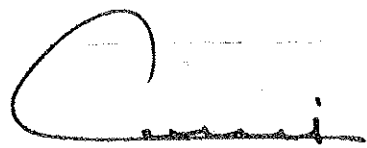
Or, il suffit de 6 M€ pour aménager la liaison Sud de Villeneuve entre le giratoire de Lalande et celui des Trois-Mulets à Pujols.

Je partage donc tout à fait votre point de vue qui est d'intégrer cette section dans le CPER 2000 - 2006 pour qu'elle bénéficie du reliquat de crédits. La continuité d'aménagement entre la déviation de Villeneuve et la section à 2x2 voies me semble en effet très intéressante.

Je saisis dans ce sens M. le Préfet de Région pour qu'il prépare avec la Région l'avenant au contrat de plan qui sera nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de ma considération distinguée

Amnés



Pierre CAMANI